

2 Politique

Sénat/Examen de la proposition de loi portant légalisation du mariage coutumier en République gabonaise

Ernest Ndassiguikoula face à ses collègues

J.K.M

Libreville/Gabon

C'est la Commission des Affaires culturelles, sociales et de la Communication qui a récemment auditionné le sénateur qui porte ce texte relatif au mariage coutumier dans notre pays. La séance a eu lieu au palais Omar Bongo Ondimba, siège de la Chambre haute du Parlement. En cas d'adoption, ce texte va conférer une existence juridique à une pratique largement répandue dans notre pays.

S'ACHEMINE-T-ON vers la légalisation du mariage coutumier en République gabonaise ? Tout porte à le croire, dans la mesure où les sénateurs, membres de la Commission des Affaires culturelles, sociales et de la Communication, ont examiné, le 30 avril dernier, la proposition de loi portant légalisation du mariage



Photo : Ngoubilli Gaston

Le sénateur Ernest Ndassiguikoula exposant les motifs de la proposition de loi...

traditionnel et de la dot en République gabonaise. Un texte de loi porté et défendu par leur collègue, élu du Parti démocratique gabonais (PDG) dans le département de la Bayi-Brikolo, Ernest Ndassiguikoula. À l'en croire, tout en définissant le mariage traditionnel (union entre deux personnes de sexes opposés), ce texte précise les termes de sa dissolution, les droits et

obligations de chaque conjoint tout en régularisant l'usage de la dot prosaïque depuis 1963, mais toujours pratiqué chez nous. "Il s'agit donc, pour nous, de légaliser le mariage traditionnel ou coutumier et d'autoriser la pratique de la dot dans ce processus, tout en limitant les excès qui tendent vers le monnayage de la femme", a-t-il avancé. Non sans



Photo : Ngoubilli Gaston

...devant quelques membres de la commission des Affaires culturelles, sociales et de la Communication.

avoir relevé la nécessité de mettre un terme à "cette espèce d'anarchie et marmelade culturelle" tolérant la coexistence de deux formes de mariages".

Une situation, aux yeux de l'orateur, incompréhensible dans un État de droit comme le nôtre. "Au vu de ce constat pour le moins stupéfiant, nous avons entrepris une réflexion pour y remédier. La proposition de loi que nous soumettons à

vos yeux vise à concilier la pratique ancienne et moderne. D'un côté, nous devons conserver nos traditions qui font notre personnalité, notre fierté et notre spécificité", a-t-il déclaré. Et Ernest Ndassiguikoula de poursuivre : "De l'autre, nous devons obéir aux standards universels. Nous voulons donc sortir le mariage traditionnel autrement appelé coutumier d'une situation, qui le confine dans

l'illégalité et qui fait de nous tous ou presque des hors-la-loi".

Il faut noter que l'exposé des motifs du sénateur Ndassiguikoula a suscité quelques questions de la part de ses collègues présents. Interrogations auxquelles l'élu du département de Bayi-Brikolo a apporté des réponses. Dans les tout prochains jours, le texte de loi devrait être examiné par les sénateurs dans le cadre des travaux en commission. Avant de le proposer à l'adoption en séance plénière. Si ce texte est adopté par le Parlement, notre pays aura fait un grand pas vers la légalisation du mariage coutumier dans notre pays. Ce qui devrait révolutionner certaines mentalités. Puisque cette nouveauté n'est pas appréciée de tout le monde. Mais la loi s'imposant à tout le monde.

Petit angle

Initiative salvatrice

J.K.M

Libreville/Gabon

COMBIEN de fois a-t-on entendu les responsables d'associations, d'organisations non gouvernementales (ONG) et autres membres de la société civile appeler à la légalisation du mariage coutumier ou traditionnel dans notre pays ? On avait presque fini par croire que les pouvoirs publics étaient décidément

sourds aux cris de détresse de nombreux compatriotes qui, faute de n'avoir pas conclu et formalisé leur union devant un officier d'état-civil, ne pouvaient prétendre à un quelconque héritage, après le décès de leurs conjoints. Une pratique décriée qui, malheureusement, aura lésé plus d'un et brisé de nombreuses existences et familles. Avec la proposition de loi initiée par le sénateur du Parti démocratique gabonais (PDG) de la Bayi-Brikolo, Ernest Ndassiguikoula, finies les angoisses ! Vu que le texte prévoit que le mariage traditionnel donne accès à certains avantages

préalablement réservés au mariage à l'état-civil. Notamment le droit à la pension du survivant en cas de décès de l'un des conjoints. De même, il devrait mettre un terme aux dérives souvent observées lors de la remise de la dot. En ce sens qu'il énonce clairement que sont proscrits de la dot : "de grosses sommes d'argent, des objets mécaniques d'importance, de l'immobilier et des objets de grande valeur". De quoi assainir cette pratique, même si au regard de cette dernière disposition on pourrait percevoir certaines difficultés susceptibles de survenir. Vu qu'elle pourrait paraître,

aux yeux de plus d'un, pas suffisamment claire.

Quoiqu'il en soit, l'initiative de l'élu de la Bayi-Brikolo est à saluer. Tant elle est une réponse concrète à la détresse de nombreux compatriotes. Reste à savoir quelle pourrait être la réaction du camp des personnes hostiles à la légalisation du mariage coutumier ? D'autant plus que, à entendre les opposants à cette démarche, cela ne ferait qu'engendrer de nombreuses difficultés au sein des ménages, certaines épouses légalement mariées, notamment, n'apprécieraient guère une telle initiative.

Affaires étrangères/Après quatre mois de grève

Un début de solution aux problèmes posés

J.-C.A

Libreville/Gabon

La plus grande avancée aura été le paiement de la Prime de servitude diplomatique (PSD). La distribution des bons de caisses y afférents aux agents a eu lieu jeudi, après une dernière mise au point du ministre en charge de ce département, Abdu Razzaq Guy Kambogo. Le travail devrait donc reprendre lundi prochain.



Photo : DR

Les agents du ministère des Affaires étrangères écoutant...

L'ENSEMBLE des agents du ministère des Affaires étrangères, de la Coopération internationale, de l'Intégration régionale, chargé des Gabonais de l'étranger arborent depuis hier un large sourire. Et pour cause, la Prime de servitude diplomatique (PSD) pour laquelle ils étaient en grève depuis plus de quatre mois leur a finalement été concédée. L'annonce en a été faite jeudi dernier, en début d'après-midi, par le chef de ce département ministériel,

Abdu Razzaq Guy Kambogo, au cours d'une assemblée générale qui a réuni l'ensemble des agents sur l'esplanade dudit ministère. Seul intervenant au cours de cette rencontre, Abdu Razzaq Guy Kambogo a rappelé qu'après avoir été mis au courant des revendications corporatistes des agents, il a jugé nécessaire de s'y pencher, car elles impactaient négativement le fonctionnement de son ad-

ministration. Toutefois, a-t-il poursuivi, il tenait à ce que les solutions fussent trouvées de manière consensuelle. Ajoutant que les hautes autorités ont consenti, à titre exceptionnel, au paiement de deux trimestres de primes. Cependant, pour garantir la pérennité de cette indemnité, il serait impérieux, a-t-il poursuivi, que les personnels impliqués dans les négociations repartent

sur la table des négociations avec les départements ministériels concernés par le partage des ressources contribuant à l'approvisionnement du "Compte visa". Dans cet esprit, le Comité de travail qui implique l'administration centrale et le syndicat mis en place devra se mettre à pied d'œuvre dans les plus brefs délais afin de trouver les éléments justificatifs des revenus, des recettes ainsi que les textes



Photo : DR

... leur ministre, Abdu Razzaq Guy Kambogo.

normatifs. Par ailleurs, a précisé le chef de la diplomatie gabonaise, afin de rendre plus fluide le paiement de la PSD, les prochains règlements se feront par virement bancaire. Pour ce faire, il reviendra aux agents de bien renseigner les formulaires qui leur seront remis ultérieurement. Toutefois, il n'a pas manqué de signaler que les prochains règlements tiendront compte de la présence effective

des agents à leurs postes de travail, avant d'annoncer le démarrage prochain d'une nouvelle opération de recensement biométrique. Pour terminer, il a fait savoir que son département ministériel organisera la fête du 1er mai en différé. Histoire, a dit Abdu Razzaq Guy Kambogo, de rattraper son absence remarquée lors de la célébration officielle dudit événement.